

Pour Rome, un accord est en vue avec la Fraternité Saint-Pie-X, par Nicolas Senèze

Publié le 1 février 2017
4 minutes

Note de la rédaction de La Porte Latine :

il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs.

*« Nous travaillons à perfectionner certains aspects de la forme canonique qui sera celle d'une prélatrice personnelle », explique le responsable des discussions avec les lefebvristes. **Mgr Guido Pozzo**, secrétaire de la Commission pontificale « Ecclesia Dei », chargée à Rome des relations avec les lefebvristes, a assuré lundi 30 janvier au site Internet Vatican Insider que les discussions avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X étaient sur le point d'aboutir à un accord. « En ce moment, nous travaillons à perfectionner certains aspects de la forme canonique qui sera celle d'une prélatrice personnelle », assure l'archevêque italien, en charge depuis 2009 des relations avec la FSSPX.*

Selon lui l'accord est en vue, même si cela devrait prendre encore un peu de temps.

La veille, dans un entretien à la Web-télévision d'extrême droite TV Libertés, le supérieur général de la FSSPX, **Mgr Bernard Fellay**, confirmait qu'un accord était proche et que, pour parvenir à un accord canonique, il ne lui semblait pas nécessaire que la situation dans l'Église catholique soit « totalement satisfaisante ».

Selon lui, l'attitude du pape François vis-à-vis des intégristes catholiques doit être comprise dans sa volonté plus globale d'être proche des « périphéries ».

« Il est nécessaire d'arriver à une solution canonique qui reconnaisse la Fraternité »

C'est de cette manière qu'il explique, par exemple, le fait pour le pape d'avoir prolongé, au-delà de l'année jubilaire la faculté pour les prêtres de la FSSPX de confesser valablement et licitement mais aussi d'ordonner licitement des prêtres avec l'accord de l'évêque du lieu.

La situation est toutefois un peu plus complexe, tempère Mgr Pozzo : « Le Saint-Siège permet et tolère les ordinations de la FSSPX, tout en continuant à les considérer valides mais non licites, après communication des noms des ordinands à l'évêque du lieu », explique-t-il, se référant à une décision de **Benoît XVI**.

« Le pape François a concédé seulement la légitimité de l'administration du sacrement de pénitence et de l'onction des malades, continue-t-il. C'est justement pour que tous les autres sacrements, quoique déjà valides, deviennent licites, qu'il est nécessaire d'arriver à une solution canonique qui reconnaisse la Fraternité. »

Approfondissements et désaccords

Selon Vatican Insider, l'essentiel des problèmes doctrinaux avec Écône a été résolu, Rome demandant aux membres de la FSSPX ce qui est nécessaire pour être catholique : dire la profession de foi, croire en la validité des sacrements célébrés selon le Novus Ordo (la liturgie post-conciliaire) et l'obéissance au pape.

« Il y a eu un dialogue et une explication sur les rapports entre magistère et tradition, souligne Vatican Insider. Restent objets d'approfondissement - et aussi de désaccords qui peuvent continuer :

les questions liées à l'œcuménisme, à la liberté religieuse et aux rapports entre l'Église et le monde. »

Ce rapprochement intervient alors que le site Internet du district de France de la FSSPX vient de publier [un article de l'abbé Jean-Michel Gleize](#), professeur d'ecclésiologie au Séminaire Saint-Pie-X d'Écône, qui juge « improbable » la théorie selon laquelle un pape ne peut devenir hérétique. Il déclare que, « depuis Vatican II, les papes **Paul VI, Jean-Paul II, Benoît XVI** ont enseigné [et le pape François enseigne encore une théologie qu'il serait difficile d'accommoder avec la substance du dogme catholique](#) ».

Nicolas Senèze, à Rome

Sources : La Croix /La Porte Latine du 1 février 2017